

meilleure attention à ce sujet, afin de trouver moyen de relever le moral du cultivateur, de relever sa position, en lui fournissant l'instruction spéciale qui lui est indispensable pour bien pratiquer son art, de lui assurer de meilleurs marchés pour ses produits, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, et de favoriser l'établissement d'industries annexées à l'agriculture, afin de mettre une digue à l'émigration qui désolait nos campagnes et qui nous prive, actuellement, des bras nécessaires à la bonne exploitation du sol.

Je le répète, notre pays est éminemment agricole, notre population rurale possède une intelligence et des talents remarquables, je pourrais dire, hors ligne, et, cela, après avoir vu de près, et sans préjugés, les populations agricoles les plus distinguées, tant en Europe qu'en Amérique. Que nous manque-t-il donc ? Deux choses surtout : d'abord, l'instruction spéciale qui nous permettra de tirer les plus grands produits nets, sans épuiser le sol ; puis l'encouragement énergique et constant des classes instruites, surtout de celles qui sont appelées à gouverner la nation.

On me dira peut-être : "Comment instruire la population agricole ; elle ne veut pas aller aux collèges d'agriculture ; elle le voudrait qu'elle ne le pourrait peut-être pas ? Les enfants ne peuvent guère apprendre l'agriculture dans nos écoles élémentaires. Puis, seriez-vous sûr de faire lire des traités spéciaux quand nous les aurons, et nous n'en avons certainement pas de complets, qui soient spécialement adaptés aux conditions et aux besoins de cette province ? Quels sont donc les moyens à prendre ?"

Je répondrai : Nous possédons déjà une organisation toute faite qui fonctionne depuis plusieurs années, qui a des ressources considérables et jouit de la confiance des cultivateurs ; je veux parler des Sociétés d'agriculture.

Ces Sociétés ont fait du bien, beaucoup de bien ; elles en auraient fait bien davantage avec une surveillance attentive et raisonnée. Le Conseil d'agriculture a été formé tout exprès pour donner cette surveillance. L'organisation est donc toute faite, elle est bonne et il ne s'agit plus que d'en tirer un bon parti.

(A continuer.)

Dans son sermon à l'occasion des Noces d'Or de l'Evêque de Montréal, le Révérend Père Braun a dit que l'Eglise était une société souveraine et indépendante. Quiconque parmi les prêtres du diocèse de Québec prêcherait le contraire de cette doctrine, serait forcé de se rétracter, si non il serait destitué de ses pouvoirs sacerdotaux par Monseigneur l'Archevêque.

Le P. Braun a dit que dans les questions qui touchent à l'ordre religieux les lois de l'Eglise obligent en conscience, doivent être obéies plutôt que celles de l'Etat. Quiconque parmi les prêtres du diocèse de Québec nierait en chaire que les lois de l'Eglise dans les questions qui touchent à l'ordre religieux obligent en conscience, et mépriseraient la sanction de l'Eglise à l'Etat, serait forcé de se rétracter, sinon il serait destitué de ses pouvoirs sacerdotaux par Monseigneur l'Archevêque.

Le P. Braun a dit que les lois de l'Eglise obligent indépendamment de la sanction de l'Etat. Quiconque parmi les prêtres du diocèse de Québec élèverait en chaire contre cette doctrine, et demanderait pour les lois divines de l'Eglise la sanction de l'Etat, d'une législation où les protestants se mêlent avec les catholiques, serait obligé de se rétracter, sinon il serait destitué de ses pouvoirs sacerdotaux par Monseigneur l'Archevêque.

Le P. Braun a dit que l'Eglise seule a le droit de juger les causes matrimoniales et de prononcer quant au lien. Le mariage est un sacrement qui a été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour sanctifier l'union des époux. Les protestants sont en révolte contre le Christ ; libre à eux d'entendre comme ils le veulent le service de Dieu, et d'y chercher la satisfaction de leur orgueil. Mais en ce qui nous regarde, nous catholiques, nous ne devons pas permettre à la législation de s'arroger des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à l'Eglise, entre autres ceux de juger les causes matrimoniales et de prononcer quant au lien conjugal. D'ailleurs, le prêtre qui, dans le diocèse de Québec, essaierait de combattre en chaire le R. P. Braun sur ce point de doctrine, serait obligé de se rétracter, sinon Monseigneur l'Archevêque toujours si soucieux du bien des âmes, le forcerait à faire amende honorable à la vraie doctrine.

Le R. P. Braun a dit que l'Eglise avait droit de surveiller l'enseignement dans les écoles publiques. L'Episcopat canadien est unanime à proclamer ce point de doctrine.

Le R. P. Braun a établi que l'Eglise a droit indépendamment de l'Etat d'ériger des paroisses et des évêchés. Quelque voix dans l'Episcopat s'est-elle déjà élevée contre cette thèse du R. P. Braun.

Voilà toute la doctrine du P. Braun. Elle n'est qu'une répétition du Syllabus que le Très Saint Père a publié pour condamner les erreurs modernes.

Mardi dernier, la Minerve de Montréal a apporté à nos lecteurs l'étrange dépêche télégraphique que voici :

"Il paraît que la difficulté politique entre MM. Chauveau et Cauchon a été réglée, le gouvernement ayant promis de renouveler le contrat avec les éditeurs de la Gazette Officielle, comme on l'a fait l'année dernière, dans la question de l'Asile de Beauport."

A partir d'aujourd'hui, le prix de l'abonnement à "L'Esperance" sera de \$1.50 par année pour tous les nouveaux souscripteurs, de même que pour les anciens souscripteurs, qui n'ont payé que pour six mois ou trois mois, quand le terme de leur abonnement sera échu.

La même condition sera imposée dans un mois prochain à ceux des anciens souscripteurs qui n'auront pas encore payé l'abonnement au taux d'ans piastre.

L'on doit se rappeler qu'on n'a pas le droit de refuser un journal quand on en a déjà accepté deux numéros ou plus.

Le "NATURALISTE CANADIEN."

M. l'abbé Provancher a commencé dans le numéro du Naturaliste Canadien, paru en octobre dernier, la publication d'une étude sur la Géologie.

Nous savions depuis longtemps que M. l'abbé portait un haut intérêt à cette importante partie des sciences naturelles. Il nous en avait entretenu plusieurs fois, à l'époque pas encore bien éloignée où il résidait au milieu de Saint-Roch. Le fait est que nous aimions à aller dépanser chez lui nos moments de loisir, et si nous ne les avions jamais dépensés autrement, nous n'en aurions aucun à regretter.

Cette étude sur la Géologie est à continuer, et elle sera longue. La commencement nous a fort intéressé ; nous en attendons la suite avec une vive impatience. Non seulement pour nous mais aussi pour une grande partie de nos cinq mille lecteurs, qui ne manqueront pas de suivre cette étude que nous publierons plus tard. Ici, il y a un mot à dire sur l'importance d'une revue telle que le Naturaliste Canadien et sur les devoirs du gouvernement.

Le Naturaliste Canadien rendrait un service immense à l'agriculture, si cette revue était plus répandue dans les campagnes, mieux appréciée de nos hommes d'état, de quelques journaux, et de tous les gens instruits. Personne ne peut nier que les sciences naturelles sont en mesure d'aider grandement au progrès de l'agriculture dans notre pays. Ainsi, elles nous font connaître dans l'entomologie les insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture ; dans la botanique, la nature, l'utilité ou la nuisance des plantes, etc.

L'agriculture, dans la Province de Québec, tout le monde s'accorde à le dire, est dans un état déplorable. A qui la faute ? A plusieurs, mais surtout à l'Etat qui ne s'occupe pas de faire le bien. L'Etat ne s'occupe pas de faire le bien. L'Etat ne s'occupe pas de faire le bien. L'Etat ne s'occupe pas de faire le bien.

Le P. Braun a dit que dans les questions qui touchent à l'ordre religieux les lois de l'Eglise obligent en conscience, doivent être obéies plutôt que celles de l'Etat. Quiconque parmi les prêtres du diocèse de Québec nierait en chaire que les lois de l'Eglise dans les questions qui touchent à l'ordre religieux obligent en conscience, et mépriseraient la sanction de l'Eglise à l'Etat, serait forcé de se rétracter, sinon il serait destitué de ses pouvoirs sacerdotaux par Monseigneur l'Archevêque.

Le P. Braun a dit que les lois de l'Eglise obligent indépendamment de la sanction de l'Etat. Quiconque parmi les prêtres du diocèse de Québec élèverait en chaire contre cette doctrine, et demanderait pour les lois divines de l'Eglise la sanction de l'Etat, d'une législation où les protestants se mêlent avec les catholiques, serait obligé de se rétracter, sinon il serait destitué de ses pouvoirs sacerdotaux par Monseigneur l'Archevêque.

Le P. Braun a dit que l'Eglise seule a le droit de juger les causes matrimoniales et de prononcer quant au lien. Le mariage est un sacrement qui a été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour sanctifier l'union des époux. Les protestants sont en révolte contre le Christ ; libre à eux d'entendre comme ils le veulent le service de Dieu, et d'y chercher la satisfaction de leur orgueil. Mais en ce qui nous regarde, nous catholiques, nous ne devons pas permettre à la législation de s'arroger des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à l'Eglise, entre autres ceux de juger les causes matrimoniales et de prononcer quant au lien conjugal. D'ailleurs, le prêtre qui, dans le diocèse de Québec, essaierait de combattre en chaire le R. P. Braun sur ce point de doctrine, serait obligé de se rétracter, sinon Monseigneur l'Archevêque toujours si soucieux du bien des âmes, le forcerait à faire amende honorable à la vraie doctrine.

Le R. P. Braun a dit que l'Eglise avait droit de surveiller l'enseignement dans les écoles publiques. L'Episcopat canadien est unanime à proclamer ce point de doctrine.

Le R. P. Braun a établi que l'Eglise a droit indépendamment de l'Etat d'ériger des paroisses et des évêchés. Quelque voix dans l'Episcopat s'est-elle déjà élevée contre cette thèse du R. P. Braun.

Voilà toute la doctrine du P. Braun. Elle n'est qu'une répétition du Syllabus que le Très Saint Père a publié pour condamner les erreurs modernes.

Mardi dernier, la Minerve de Montréal a apporté à nos lecteurs l'étrange dépêche télégraphique que voici :

"Il paraît que la difficulté politique entre MM. Chauveau et Cauchon a été réglée, le gouvernement ayant promis de renouveler le contrat avec les éditeurs de la Gazette Officielle, comme on l'a fait l'année dernière, dans la question de l'Asile de Beauport."

"Il paraît que la difficulté politique entre MM. Chauveau et Cauchon a été réglée, le gouvernement ayant promis de renouveler le contrat avec les éditeurs de la Gazette Officielle, comme on l'a fait l'année dernière, dans la question de l'Asile de Beauport."

"Il paraît que la difficulté politique entre MM. Chauveau et Cauchon a été réglée, le gouvernement ayant promis de renouveler le contrat avec les éditeurs de la Gazette Officielle, comme on l'a fait l'année dernière, dans la question de l'Asile de Beauport."

langues française et anglaise. Le prix de l'édition illustrée, élégamment cartonnée, sera de \$2.50 par volume, pour les souscripteurs, et de \$1.00 par volume pour l'édition commune, brochée, avec couverture imprimée, payable à la livraison de chaque volume."

L'impression sera parfaite, car elle est confiée à M. Geo. E. Desbarats.

Le premier volume paraîtra au moins d'août 1873 ; les autres volumes de six mois en six mois.

Au sujet du Grand-Tronc.

Des plaintes nombreuses et des griefs accentués se font entendre à l'occasion d'une hausse soudaine des prix de fret et de passage par les sections de la voie ferrée du Grand-Tronc, de la Pointe-Lévis à Richmond et à la Rivière du Loup. On nous a adressé à ce sujet des représentations d'une nature un peu vive ; mais, voulant nous-même remonter aux causes du grief sur lequel on appelait ainsi notre attention, nous sommes allés aux renseignements afin de nous mettre en mesure de n'en publier que de bien exacts dans l'intérêt de la justice et dans celui du public. Voici donc l'explication qui nous est venue du bureau central du Grand-Tronc, où nous avons fait parvenir notre demande :

CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA.

Bureau du Secrétaire-Trésorier.
Montréal, 18 Novembre 1873.

Cher Monsieur,
J'ai le plaisir de reconnaître réception de votre lettre du 7 du courant, dans laquelle vous me dites qu'en qualité de rédacteur du journal "L'Esperance," on vous a adressé beaucoup de plaintes relativement à la hausse du taux des passages qui a dernièrement eu lieu pour la section de Québec du chemin de fer du Grand-Tronc.

Je vous remercie d'avoir adopté cette démarche d'appeler l'attention à ce sujet.

Les prix que nous demandons sur la section de la rivière du Loup du chemin de fer, et sur celle de Québec à Richmond, ont pour base exactement les mêmes taux par mille que l'on exige depuis des années des voyageurs sur les autres sections du même chemin de fer.

Les dépenses qu'a fait encourir l'exploitation de cette partie de la ligne à laquelle je viens de faire allusion a été plus considérable que les recettes en provenant, eu égard à celles de toutes autres de la voie ferrée.

Je suis assuré que ces faits vous paraîtront une justification suffisante de l'augmentation dont il s'agit surtout là en considérant au point de vue de la hausse considérable qui s'est produite pendant les derniers douze mois, dans le prix du travail et des matériaux de toute sorte servant à l'exploitation du chemin de fer.

Votre très fidèle serviteur,
J. HICKSON,
Secrétaire-Trésorier.

Quel est donc l'infâme menteur qui a fait circuler en certains cercles de cette ville la nouvelle que le Révérend Père Braun avait été chassé de Montréal par le supérieur de la communauté des Jésuites, et envoyé aux Etats-Unis.

Cette nouvelle est fautive, fautive, fautive. Le R. P. Braun est encore à Montréal, où il prêche une retraite au monastère du Bon Pasteur. Rien n'est changé dans sa situation. Le Révérend Père est comme toujours honoré de la haute estime de son Evêque et de ses supérieurs.

Tais-toi maintenant, lâche et maudite vipère de calomniateur.

La semaine prochaine, l'Esperance commencera à paraître deux fois la semaine, le mercredi et le samedi. Le prix de l'abonnement pour l'édition de deux fois la semaine sera de \$2.50.

Les anciens souscripteurs pour l'année auront à ajouter \$1.50 ; les anciens souscripteurs pour six mois n'auront qu'à ajouter 75 cents.

L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'Esperance continuera toujours à paraître une fois la semaine pour les abonnés qui ne voudront point recevoir l'autre édition.

REVUE PARLEMENTAIRE.

Les explications demandées par l'honorable M. Joseph Cauchon au sujet des Ecoles Normales ont mis en jeu la verve bestiale du rédacteur de l'Evénement, qui crie comme un sauvage, à qui veut l'entendre, que les Ecoles Normales doivent être abolies. M. Fabre n'est ni de son siècle ni de son pays ; il est tout à fait bien figuré avec les barbares qui ont incendié la bibliothèque d'Alexandrie.

Il n'y a pas que l'ignorance qui pousse notre confrère à de semblables extravagances. M. Fabre n'a jamais été un homme de principes. Quand le gouvernement le patronait, M. Fabre exaltait jusqu'aux nues le gouvernement et les institutions protégées par le gouvernement.

De tous les journalistes ministériels, il était le plus ministériel, et l'on eût dit qu'il défendait sa propre peau en défendant celle de nos hommes d'état. Aujourd'hui, ses intérêts sont ailleurs ; il trouve une grosse poire dans l'œil du ministère, et il exagère le blâme du mal et du bien, comme autrefois il exagérait le louange du mal et du bien. C'est toujours Fabre la girouette, Fabre qui chante le pour et le contre pour un sou !

Personne ne peut contester que les Ecoles Normales rendent à notre pays d'immenses services ; M. Cauchon lui-même n'est pas prêt à le faire, et il prêche en leur faveur comme il l'a déjà fait. M. Chauveau, d'ailleurs, ne sera pas en peine de donner un compte satisfaisant de l'argent dépensé pour les Ecoles Normales.

Les professeurs de ces écoles sont des hommes très-

instruits, et qui entendent l'enseignement comme on ne l'entend peut-être pas partout en France. Ce qui fait honneur à ces professeurs, c'est que leurs élèves pour la plupart sont plus tard des maîtres supérieurs, tandis que les autres brillent dans différents autres états.

Mais nous nous réservons de traiter longuement une autre fois ce sujet, et de fournir des statistiques qui mettront au grand jour les services rendus à la société canadienne par les Ecoles Normales.

Jeudi soir, une motion de confiance a été votée par la Chambre, au sujet des limites à bois. Le vote a donné 21 voix contre le gouvernement et 37 en sa faveur, lui laissant une majorité de 16. Depuis plusieurs jours la question des limites à bois excitait de vifs débats. M. Gérin avait demandé tous les renseignements possibles sur la vente de limites à bois ; nombre et dimensions de limites vendues, noms des acquéreurs, montant de primes payées, copie de toutes les correspondances échangées relativement à ces ventes. Ces renseignements fournis, le champ de batailles était ouvert, et les combattants ne tardèrent pas à y prendre leur place.

Encore ici, la politique du gouvernement a été justifiée. Mais le gouvernement a eu le grand tort d'entraver la liberté des membres en faisant du vote donné sur la question des limites à bois un vote de confiance. Le gouvernement a toujours de ces petits moyens pour imposer ses volontés ; lorsqu'il craint le blâme de sa politique sur telle et telle question par la majorité des membres, il tourne cette majorité de son côté en lui imposant un vote de confiance. C'est malhonnête.

L'opposition veut enlever à M. Cauchon son siège en Chambre. Elle s'appuie sur le fait que M. Cauchon était propriétaire de l'Asile de Beauport, institution subventionnée par le gouvernement. La loi, en effet, ne permet pas de siéger à un homme qui a un contrat avec le gouvernement. Quel va être le résultat des démarches de l'opposition ?

L'honorable Premier Ministre a présenté son projet de loi électorale. Les élections pour la chambre locale devront se faire en un seul jour, et le même jour dans toutes les circonscriptions électorales de la province. Les disqualifications sont les mêmes que par le passé ; seulement, à l'avenir, les magistrats de districts n'auront plus droit de vote.

Afin d'éviter les embarras du calcul, la qualité financière exigée des députés sera de \$2,000 au lieu de \$500 sterling.

M. Joly a félicité l'hon. M. Chauveau de se rendre aux vœux de l'opinion publique, et de travailler à mettre un terme à la corruption. Il a constaté avec beaucoup de plaisir que le gouvernement suivait son ancienne habitude, copie fidèlement les mesures de l'opposition et se les approprie.

UN NOUVEAU CONFRERE.

Nous avons vu au commencement de ce mois une nouvelle feuille publiée à Québec et portant le titre expressif "Le Franc-Parleur."

"Ce journal, comme son excellent rédacteur le dit dans son article de programme, qui est remarquable sous plus d'un rapport, est spécialement dévoué aux intérêts industriels, commerciaux et politiques du faubourg St. Roch."

Cette partie de la vieille cité de Champlain renferme une population nombreuse, active, industrielle, intelligente, animée des meilleurs sentiments puisés aux sources toujours si limpides de la religion et du patriotisme.

"Nous applaudissons de tout cœur à l'idée de notre nouveau confrère et en souhaitons cordialement l'entière réalisation. Son titre est joli, sa devise sublime, son but on ne peut meilleur, puis-je le résumer, et résumé en un seul fauveau, les trois vertus théologales, si nécessaires à tous et si consolantes pour la conscience des journalistes." Le Franc-Parleur.

A UN CONFRERE.

Le Franc-Parleur a écrit à notre adresse un entrefilet assez élogieux. Nous ne voudrions rien dire qui pût blesser notre excellent confrère, mais, malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons nous empêcher de lui déclarer qu'il a forcé un peu la bienveillance. Nous ne lui en devons que plus de reconnaissance.

La réapparition du Franc-Parleur devant le public de Montréal nous a causé un bien sensible plaisir. Le Nouveau-Monde est là, mais le Franc-Parleur n'est pas de trop et d'ailleurs, les talents distingués de sa rédaction le rendent indispensable.

Animé qu'il est de l'esprit de son évêque, le Franc-Parleur est en outre nécessaire à la grande cause qu'il défend. Espérons que le triomphe ne tardera pas à être complet, et que la voix des révoltés de la Minerve sera bientôt couverte par l'assaut solennel de la Vérité.

L'ATTITUDE DES CATHOLIQUES.

Les catholiques allemands ont tenu à Breslau le 11 septembre, une assemblée dans laquelle ils ont adopté une série de résolutions dont voici les principales :

1o. Une protestation contre la criminelle usurpation des Etats de l'Eglise et le détournement de Pie IX.

2o. Contre l'occupation par le gouvernement italien des maisons des ordres religieux à Rome.

3o. Contre la loi sur les Jésuites, qu'elle a déclarée être une atteinte à la liberté de conscience, et aux droits de l'Eglise catholique.

4o. Contre le monopole scolaire que s'arroge l'Etat et qui est une violation du droit des parents et de l'Eglise.

5o. Une protestation anticipée contre le mariage civil.

6o. Contre l'immixtion du pouvoir civil dans l'exercice de la discipline ecclésiastique.

7o. Une protestation anticipée contre toute intervention des puissances dans la future élection papale.

8o. Une invitation à tous les catholiques allemands de prendre énergiquement la défense de l'Eglise.

9o. Une résolution invitant les catholiques à améliorer la situation des ouvriers laborieux et moraux.

10o. Une résolution en faveur de la presse catholique, seul antidote de la presse héritique et corrompue.